

Ami-Jacques RAPIN

**L'INTROUVABLE PROMOTION CULTURALE
DU PAVOT A OPIUM
*au Tonkin et au Laos, 1886-1903*¹**

Le rôle de l'opium dans l'histoire de l'Indochine française est aujourd'hui amplement documenté, tant du point de vue financier que de celui des implications internationales de la politique de la Colonie². Ressource providentielle face aux problèmes de financement auxquels se heurtent les autorités indochinoises, l'affermage, puis l'imposition indirecte de l'opium, ne manquent pas de susciter une série de difficultés organisationnelles qui se manifestent de l'achat du produit à sa commercialisation, en passant par sa transformation. La dépendance du marché indochinois envers ses sources d'approvisionnement en opium constitue l'un de ces problèmes, auquel des réponses diverses sont apportées au cours de la période de présence française dans la région. L'objet de cette étude porte sur une solution envisagée initialement par l'administration coloniale, mais bientôt abandonnée en raison des échecs successifs qui marquent les tentatives de sa mise en œuvre.

La promotion de la culture directe³ du pavot à opium semblait pourtant s'apparenter à une panacée, dès lors qu'on lui assignait non seulement pour objectif de résoudre la situation de dépendance de l'Indochine en matière d'importation d'opium, mais aussi de contribuer de manière déterminante à la mise en valeur de territoires excentrés, en y implantant des colons français intéressés par les bénéfices substantiels d'une culture de rente. Les plus optimistes y voient même une source de

¹ Cet article a été rédigé dans le cadre d'une étude financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

² DESCOURS-GATIN, Chantal, *Opium et finances coloniales : la formation de la régie générale de l'opium en Indochine (1860-1914)*, thèse de 3ème cycle, Paris VII, 1987, 532 p. ; LE FAILLER, Philippe, *Le mouvement international anti-opium et l'Indochine, (1906-1940)*, thèse de doctorat nouveau régime, Université de Provence, 1993, 606 p.

³ C'est-à-dire l'engagement de l'administration coloniale ou d'exploitants européens dans le processus de production de la plante, par opposition à sa mise en culture par les indigènes.

développement durable pour l'économie indochinoise qui serait susceptible, dans ces conditions, de concurrencer les exportations d'opium indien sur les marchés d'Asie du Sud-Est.

L'histoire de cette désillusion dépasse le simple cadre des contradictions inhérentes au projet lui-même. Elle fait apparaître les dysfonctionnements d'une administration qui ne parvient pas à assurer une gestion cohérente de ses options de développement économique, et ne maîtrise qu'imparfaitement les réalités locales des territoires sur lesquels elle exerce son autorité. Plus indirectement, elle nous renseigne sur les techniques culturelles en usage, au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, chez les minorités ethniques productrices du pavot à opium. Si les minutieuses enquêtes officielles conduites à ce sujet n'ont pas toujours exercé une influence immédiate et déterminante sur la politique de l'administration coloniale, elles constituent aujourd'hui une source d'informations de premier ordre. Au Laos, et dans une moindre mesure au Vietnam septentrional, l'économie de l'opium demeure en effet jusqu'à nos jours un enjeu socio-politique essentiel, que ce soit sur le plan national ou international.

1. PREMIERES TENTATIVES D'ELABORATION D'UNE STRATEGIE PROMOTIONNELLE

1. Préliminaires agronomiques

Dès 1869, la perspective d'un développement de la production du pavot à opium en Indochine est évoquée par un Français vivant à Calcutta, qui attire l'attention du Secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies sur le bon rapport d'une culture qui permettrait d'accroître la prospérité économique de la Cochinchine⁴. Comme le note P. Le Failler, la proposition était prématurée, dans la mesure où les conditions climatiques du Sud de la Péninsule ne pouvaient se prêter à ce type de production. Quelques années plus tard, l'obstacle climatologique est levé avec l'implantation française au Tonkin, et c'est à nouveau d'Inde que provient l'impulsion, cette fois-ci décisive.

Certes, la conquête du Tonkin avait suscité une littérature enthousiaste magnifiant les richesses du pays, en particulier ses potentialités dans le domaine de l'exploitation du pavot à opium⁵. Toutefois, il ne s'agissait là que de considérations prospectives, reposant sur les convictions, plus ou moins sincères, de leurs auteurs. Une authentique politique promotionnelle de cette culture ne prend forme qu'à partir de 1886 et, étonnement, ses prémices ne sont pas posées à Hanoi ou Saigon, mais à Calcutta et Paris. A cette date, le Résident Général en Annam et au Tonkin, Paul Bert, ne paraît pas avoir eu l'intention initiale de promouvoir des essais de culture

⁴ Il s'agit du *Mémoire Nielly*, cité par C. DESCOURS-GATIN et P. LE FAILLER.

⁵ SAVIGNY et BISCHOFF, *Les richesses du Tong-Kin*, Paris, H. Houdin, 1885, pp. 179-180. Également cité par Le Failler.

directe de la plante. S'il cherche à diversifier les sources d'approvisionnement du Protectorat, sa politique le conduit à privilégier l'importation de l'opium du Yunnan, autant pour répondre aux goûts des fumeurs locaux que pour diminuer l'impact de la contrebande d'origine chinoise. Son projet consiste à conditionner, soit en Cochinchine, soit au Tonkin, l'opium brut acheté au Yunnan. C'est dans cette perspective qu'il s'adresse au Consulat de France à Calcutta, dans le but d'obtenir à la fois des informations sur la préparation de l'opium en Inde et l'entremise du Consul pour circonvier un "Hindou", parfaitement au courant des opérations de la manufacture locale. A Calcutta, le projet est accueilli avec circonspection, au point qu'une alternative est soumise au Ministère des Affaires étrangères : "D'après moi, la véritable solution du problème (...) consisterait, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'exposer, à instituer la culture régulière du pavot à opium dans certaines localités bien choisies du Tonkin, ou sur l'un des grands plateaux qui s'étendent entre l'Annam et la vallée du Mékong, et à préparer nous-même le produit (...)"⁶ La suggestion retient manifestement l'attention de la Métropole, puisqu'une note du Ministère de l'Agriculture précise l'année suivante, "(...) qu'on a proposé à M. Paul Bert de faire des essais de culture de pavot au Tonkin (...)"⁷. Le rôle initial joué dans cette affaire par le Consul de Calcutta, M. Harmand, est encore confirmé par une correspondance ultérieure du Cabinet des Colonies, dans laquelle il est affirmé que celui-ci a "préconisé" les expériences tonkinoises⁸.

Les documents consultés n'apportent pas d'indications précises sur les sites et les conditions de ces premiers essais. Le Cabinet des Colonies se plaint d'ailleurs, en 1890, de ne pas avoir été tenu informé de leur déroulement et de devoir les quelques informations sur leur réussite à la presse locale. Par recoupement, il est cependant possible d'estimer qu'une partie des tentatives a été effectuée dans le Delta tonkinois⁹ et que d'autres – les seules évoquées dans les sources – ont eu pour cadre

⁶ *Direction des Affaires politiques, Protectorat d'Asie à M. Freycinet*, Président du Conseil, Ministère des Affaires étrangères, Calcutta, 4 juin 1886. Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence [toutes les sources citées provenant de ce dépôt d'archives, le CAOM ne sera désormais plus mentionné dans les références], SG, Indo, AF 234, M 40 (10).

⁷ *Note sur la graine de pavot à opium, Ministère de l'Agriculture*, Cabinet du Ministre, Paris, 7 juin 1887. SG, Indo AF 234, M 40 (10). Souligné par l'auteur.

⁸ *Cabinet des Colonies, Ministère des Affaires étrangères au Gouverneur Général* [dorénavant GG] de l'Indo-Chine [dorénavant IC], Paris, 11 janvier 1890. SG, Indo, AF 234, M 40 (10).

⁹ Un document ultérieur mentionne que la Direction de l'Agriculture était convaincue en 1898 de "l'inutilité de nouvelles tentatives dans le Delta", ce qui implique que des essais antérieurs y avaient eu lieu. *Essai de culture du pavot à opium entrepris en 1898-1899 ; rapport du Directeur de l'Agriculture*, GG 41878. Pour sa part, Dominique Niollet évoque une tentative de plantation effectuée, sans succès, à Hanoi en 1887 par un pharmacien de la Marine. NIOLLET, Dominique, *L'épopée des douaniers en Indochine, 1874-1954*, Paris, Pondichéry, Éditions Kailash, 1998, p. 312.

la région de Lang Son. Elles sont sans doute conduites à petite échelle de 1886 à 1888¹⁰, avec des graines de pavot importées d'Inde par l'entremise du Consul Harmand, et avec le concours de trois ouvriers de ce pays, débauchés par le Consul de France à Calcutta. Ces ouvriers ont manifestement participé tant aux expériences culturelles proprement dites, qu'à la supervision des "essais de fabrication", c'est-à-dire la transformation de l'opium brut en *chandoo*. A partir de 1887, sur demande du Ministère de l'Agriculture, des essais comparatifs sont entrepris avec des graines de pavot de Smyrne et de France, afin de déterminer quel type de semences convient le mieux aux conditions climatiques et agronomiques locales.

Du point de vue culturel, les essais tonkinois sont rapidement assimilés à un succès. En juin 1887, le Ministère de l'Agriculture considère, qu'il "était facile de le prévoir à l'avance, étant donné les analogies du sol et du climat entre le Nord-Ouest du Bengale et le Tonkin"¹¹. L'optimisme se mue ainsi provisoirement en certitude sur la base d'informations plus que lacunaires, puisque la Métropole n'est qu'imparfaitement renseignée du déroulement et des résultats de ces expériences. Les renseignements issus de la presse locale – que mentionne le Cabinet des Colonies en 1890 – se rapportent probablement à un article de l'*Avenir du Tonkin* du 9 juin 1888, stipulant que "Les pieds [de pavot] ont donné en moyenne trois centigrammes d'opium par capsules ; ce qui pour l'hectare donne 10.000 multipliés par 60 soit 600.000 pieds, qui multipliés par 3, donnent 18 kg d'opium"¹².

C'est uniquement à la suite d'une sollicitation pressante, évoquée précédemment, que le Gouverneur Général de l'Indochine présente à son Ministère un compte rendu de ces essais, afin de répondre à la question essentielle consistant à savoir si "l'on pouvait espérer que dans un avenir plus ou moins éloigné, l'opium serait pour le Protectorat une source de richesse importante"¹³. Pour le Gouverneur Piquet, le bilan mitigé de l'expérience ne tient pas à la végétation du pavot, qui a donné des plantes de "belle venue", mais à la préparation de l'opium, dont le mauvais goût ne répond pas aux besoins de sa commercialisation. Toujours selon Piquet, "Il est incontestable cependant que le Tonkin, où la consommation de l'opium est considérable, et où la matière première est d'une venue abondante et facile, aurait un intérêt considérable à fabriquer cette substance sur place, pour s'affranchir du tribut qu'il paie aujourd'hui à la Chine et à l'Inde"¹⁴. Du point de vue de l'administration, les essais limités des

¹⁰ Ulysse Pila parle de dix champs d'exploitation, lors d'une conférence faite à la Société d'économie politique de Lyon, le 10 février 1888. PILA, Ulysse, *Tonkin, politique de la France, Union Indo-Chinoise, avenir commercial*, Lyon, Bonnaviat, 1888, pp. 35-36. Le passage concernant les essais tonkinois est reproduit en annexe 2 de la thèse de P. LE FAILLER.

¹¹ *Notes sur la graine de pavot à opium*, 7 juin 1887, SG, Indo, AF 234, M 40 (10).

¹² Cité par DESCOURS-GATIN, *op. cit.*, p. 196.

¹³ *Cabinet des Colonies au GG*, 11 janvier 1890, SG, Indo, AF 234, M 40 (10).

¹⁴ *GG de l'IC au Sous-Secrétaire d'État des colonies*, Hanoi, 12 mars 1890. SG, Indo, AF 234, M 40 (10). En raison des problèmes rencontrés dans la fabrication du *chandoo*, les trois

années 1886-1888 laissent ainsi la porte ouverte à de prometteuses perspectives de développement économique, censées se traduire par l'extension à une plus grande échelle des tentatives initiales.

2. Le deuxième temps de la promotion culturelle

Les conditions de réalisation de cette deuxième phase de promotion culturelle doivent se comprendre dans le contexte général de l'organisation du régime de l'opium au Tonkin. Depuis 1887, le monopole de l'introduction, de la fabrication, du transport et de la vente de l'opium est soumis à un affermage concédé à la Société fermière du Tonkin, dirigée par René Saint-Mathurin. A cette époque, l'adjudication de la ferme de l'opium répond, selon l'expression de C. Descours-Gatin, à un mode de perception adapté à un pays troublé. Elle permet à l'administration de se décharger – en partie¹⁵ – de l'organisation immédiate de la commercialisation de l'opium, tout en encaissant une redevance profitable au budget du Protectorat. Cependant, une telle délégation de ses prérogatives implique que l'administration ne peut développer simultanément une politique promotionnelle pleinement autonome en matière de production de pavot à opium. Georges Piquet le rappelle d'ailleurs à son Ministère en 1890, en précisant que les essais des années précédentes ne pourraient être utilement poursuivis qu'à l'expiration du monopole de la Société fermière¹⁶.

Le successeur de Piquet, Jean de Lanessan, ne renonce toutefois pas à approfondir les expériences culturelles entreprises avant le début de son mandat. A l'époque de ces dernières, il faisait déjà part de ses convictions au sujet de leur opportunité et de leur faisabilité : "Rien ne pourrait être plus aisé que d'introduire dans notre province indochinoise la culture du pavot et la fabrication de l'opium. Nous détournerons ainsi à notre profit des sommes immenses que le gouvernement de l'Inde encaisse à l'aide de la Régie de l'opium"¹⁷. A l'instar du monopole de l'opium au Tonkin, Lanessan se propose simplement de déléguer les essais de culture à un entrepreneur privé, en contrepartie d'un droit d'exclusivité sur la production du pavot dans la région.

ouvriers d'Inde sont licenciés au printemps 1889.

¹⁵ L'article 8 du contrat du 13 octobre 1890 passé entre Saint-Mathurin et le Sous-Secrétaire d'État aux Colonies, au nom du Protectorat, a donné lieu à des interprétations divergentes des deux parties. Pour le fermier, le paiement de la redevance est subordonné à la répression de la contrebande d'opium par l'administration. Quant à cette dernière, elle conteste être liée contractuellement par une telle clause conditionnelle, tout en reconnaissant devoir sévir contre le trafic d'opium.

¹⁶ *GG de l'IC au Sous-Secrétaire d'État des Colonies*, 12 mars 1890. SG, Indo, AF 234, M 40 (10).

¹⁷ LENASSAN, Jean de, *L'expansion coloniale de la France*, Paris, Alcan, 1886, p. 579. Également cité par DESCOURS-GATIN.

Les clauses du contrat signé le 30 octobre 1891 entre le Gouverneur Lanessan et Ulysse Pila indiquent les avantages respectifs qu'espère tirer chaque partie de cette concession du droit d'exclusivité sur la culture de la plante. L'article I stipule que ce droit est concédé en Annam et au Tonkin pour une durée de vingt ans, à la fin d'une période d'essai qui ne doit pas excéder cinq années. L'article III précise que les terrains mis en culture seront exempts de tout impôt foncier, et l'article VI que la redevance du concessionnaire sera calculée avantageusement en fonction de l'avancement de ses expériences¹⁸. Le bénéfice qu'espère en retirer l'administration est résumé dans l'article V : "En échange de ces avantages, les concessionnaires feront à leurs frais la recherche des terrains propres aux différentes cultures. Ils feront également à leurs risques et périls les essais nécessaires pour déterminer les meilleurs terrains convenant aux diverses cultures. Les concessionnaires rendront public par tels moyens que le Protectorat leur indiquera les résultats de leurs essais de culture"¹⁹. Ces clauses dénotent autant les projets à long terme des autorités coloniales, que leur volonté momentanée de faire supporter à un tiers les expériences de culture du pavot sur une large échelle, tout comme la vulgarisation de leurs résultats.

Au regard de ses implications historiques, le contrat du 30 octobre 1891 soulève plusieurs interrogations. Premièrement, a-t-il donné lieu à une forme de réalisation quelconque de la part du concessionnaire ? P. Le Failler le laisse entendre, lorsqu'il affirme que Pila a été l'instigateur de "tentatives d'établissement d'une production de pavot à opium"²⁰. Sans prétendre trancher la question, je noterai toutefois que les expériences de Pila ne sont jamais mentionnées dans les documents ultérieurs se rapportant aux essais de culture de la plante en Indochine. La deuxième question est liée à la précédente : l'article VII du contrat – précisant que ce dernier ne sera effectif que si dans un délai de six mois aucune réclamation légitime n'a été soumise et approuvée par le Gouverneur Général – a-t-il été invoqué par un tiers qui aurait pu faire valoir ses droits ? En décembre 1891, Saint-Mathurin exprime ses "réserves les plus expresses" sur une convention qui lui paraît violer ses propres prérogatives contractuelles sur le monopole absolu de l'introduction, de la fabrication et de la vente de l'opium au Tonkin²¹. Si C. Descours-Gatin estime que cette protestation est

¹⁸ Durant les cinq années initiales d'essais, cette redevance est fixée à 5% du produit brut réalisé par la vente de la récolte. Elle passe à 10% pendant les quinze premières années du monopole, et à 15% au cours des cinq dernières années. En outre, l'article II du contrat mentionne que l'administration s'engage à concéder pour une durée de cinquante ans, et pour le prix d'un franc par hectare, tout terrain utile au développement futur de cette culture et n'ayant pas d'appropriation particulière. Au terme du droit d'exclusivité de vingt ans, et jusqu'à expiration de ces concessions emphytéotiques, la redevance est fixée à 20%.

¹⁹ *Contrat concédant à M. U. Pila le monopole de la culture du pavot au Tonkin*, 30 octobre 1891, GG 9483.

²⁰ LE FAILLER, *op. cit.*, p. 132.

²¹ *Société fermière de l'opium au Tonkin au GG de l'IC*, 28 décembre 1891. GG 9483.

de pure forme²², il faut cependant relever que la Société fermière du Tonkin renouvelle ses arguments auprès du Sous-Secrétaire d'État des Colonies le mois suivant²³.

Quoi qu'il en soit, l'intention de se décharger totalement des essais de culture du pavot sur un entrepreneur privé procède de l'organisation conjoncturelle du régime de l'opium au Tonkin. Dès lors que l'administration prend en charge l'exploitation de l'opium en régie, elle est appelée à jouer un nouveau rôle dans la politique de promotion culturelle du pavot. Dans les années qui suivent, les successeurs de Lanessan s'orientent vers d'autres solutions que celle de la concession d'un monopole sur la culture de la plante, et donc sur la production d'opium brut. A une campagne d'essais directement assumée par les autorités succédera une politique de subvention des plantations expérimentales de pavot. L'échec le plus complet marquera chacune de ces tentatives.

2. LES ESSAIS DES ANNEES 1898-1899 AU TONKIN

A partir de 1893, un double changement intervient dans la politique coloniale de l'opium au Tonkin²⁴. Tout d'abord, le régime de l'affermage est abandonné au profit d'une exploitation en régie directe. Cette évolution conduira à terme à la création d'une Régie générale, instituée par l'arrêté du 7 février 1899 qui confie à l'administration des Douanes et Régies de l'Indochine le monopole d'exploitation de l'opium dans la Colonie. Ensuite, la politique d'approvisionnement de la Régie du Tonkin tend de plus en plus à substituer à l'opium indien, un opium de provenance chinoise qui a le triple avantage d'un moindre coût, de mieux répondre au goût du consommateur local et d'être soustrait à l'active contrebande frontalière. Ainsi, la qualité Yunnan s'impose progressivement sur le marché tonkinois au point de totalement supplanter l'opium d'Inde. Ce double processus explique le regain d'intérêt de l'administration pour des expériences de culture directe du pavot à opium : une production locale de la plante sur une grande échelle permettrait de compléter le dispositif d'un monopole qui s'exerce désormais en régie directe, tout comme elle rendrait possible une autonomie de la politique d'approvisionnement du Protectorat.

En 1898 et 1899, pas moins d'une quarantaine de sites sont concernés par les essais de culture du pavot au Tonkin. La plupart sont dirigés par l'autorité militaire, pour des raisons qui tiennent à la fois aux conditions climatiques et agronomiques de la région et à son organisation administrative. Quelques tentatives sont cependant

²² DESCOURS-GATIN, *op. cit.*, p. 140.

²³ *Société fermière de l'opium au Tonkin au Sous-Secrétaire d'État des Colonies*, Hanoi, 11 janvier 1892, GG 9482.

²⁴ A cette date, l'administration ébauche un "projet totalement irréaliste" consistant à mettre en culture trois cents hectares de pavot à Thudaumot en Cochinchine. NIOLLET, *op. cit.*, p. 312.

effectuées dans le Delta ; vouées à un échec programmé, la Direction de l'Agriculture ne nourrit aucune illusion à leur égard, et ne fournit des graines aux Résidents concernés que sur leur demande expresse.

1. Essais au Tonkin

Essais dans le Delta

Sites	Résultats
Haiduong	échec complet
Phu Ly	échec complet
Yen Hoa	échec complet

En revanche, les autorités placent les plus grands espoirs dans les expériences qui sont conduites sur un vaste arc de cercle qui recouvre les quatre territoires militaires du Vietnam septentrional.

Essais dans le 1^{er} Territoire militaire

Sites	Résultats
Binh Hen	échec complet
Hacoi	échec complet
Mon Cay	succès partiel
Pac Si	échec complet
Thien Yen	échec complet

Dans le 1^{er} Territoire militaire, les résultats sont partout nuls, sauf à Mon Cay où le commandant du cercle “aurait obtenu un léger succès”²⁵. Au-delà du conditionnel employé par le Directeur de l'Agriculture, Charles Lemarie, encore faut-il préciser que le terme de succès se rapporte uniquement à la végétation de la plante, indépendamment de toute considération sur le rendement effectif en opium du pavot ou sur la qualité du produit destiné à être transformé en *chandoo*. Cette remarque vaut d'ailleurs pour l'ensemble des essais conduits au cours de la campagne. Plus généralement, elle permet de comprendre le malentendu persistant qui caractérise l'ensemble des tentatives effectuées au cours des années 1880-1900. En effet, la mise en culture de champs de pavot ne constitue qu'une étape préalable au processus de production de l'opium à fumer. Pour fabriquer une quantité significative de *chandoo*, le pavot doit non seulement être de belle venue, mais cultivé à large échelle en raison du faible rendement en suc de ses capsules. A ce stade, rien n'est encore décisif, puisque l'opium brut doit être de qualité, afin de donner un produit fumable après sa préparation dans une bouillierie. En d'autres termes, si la végétation du pavot est une condition nécessaire à la production d'opium brut, elle n'est de loin pas une

²⁵ *Essai de culture du pavot à opium entrepris en 1898-1899*, GG 41878.

condition suffisante pour garantir l'approvisionnement du marché indochinois en *chandoo*.

Essais dans le 2^e Territoire militaire

Sites	Résultats
Bac Kan	échec complet
Cao Bang	échec complet
Chao Rao	succès partiel
Ha Lang	échec complet
Nguyen Binh	échec complet
Quang Uyen	échec complet
Soc Giang	échec complet
Tach Lam	échec complet
Thong Tin	succès partiel
Xin Cai	échec complet
Yen Minh	échec complet

Les expériences conduites dans le 2^{ème} Territoire militaire semblaient plus prometteuses, puisque une production locale de pavot y était constatée. Toutefois, la sécheresse détruisit tous les plants cultivés par l'autorité militaire. Les "deux demi-succès" enregistrés sur le territoire relèvent d'expériences indigènes réalisées parallèlement aux essais officiels.

Essais dans le 3^{ème} Territoire militaire

Sites	Résultats
Chiem Hoa	échec complet
Ha Giang	non précisé
Ham Yen	échec complet
Lang Dan	succès partiel
Lao Tchay	échec complet
Mau Mei	échec complet
Na Cho Cai	échec complet
Quan Ba	succès partiel
Son Duong	échec complet
Tuyen Quang	échec complet
Vinh Thuy	échec complet
Xin Mau	échec complet
Yen Binh	échec complet

Les insuccès rencontrés dans le 3^{ème} Territoire militaire sont tantôt liés à la nature des sols, tantôt consécutifs aux pluies, qui entraînent une humidité excessive induisant la pourriture des plants, ou encore déterminés par l'ensemencement tardif du pavot ou la mauvaise qualité des semis (des graines de Bénarès). A Lang Dan, la

réussite partielle de l'expérience résulte d'une tentative effectuée par le vétérinaire d'une ferme d'essais agricoles ; un des terrains, précédemment semé en maïs, permet la croissance des plants de pavot, dont les capsules demeurent cependant d'une taille inférieure à la normale. Dans la plaine de Quan Ba, les plants poussent de manière satisfaisante, les capsules du pavot atteignent même une taille supérieure à celle des plantes de Lang Dan, mais la Direction de l'Agriculture réserve ses pronostics sur la récolte du suc du pavot, en raison de la trop grande humidité atmosphérique régnant dans la zone.

Essais dans le 4^{ème} Territoire militaire

Sites	Résultats
Ban Lao	échec complet
Bao Ha	succès partiel
Muong Khuong	succès partiel
Nghia Lo	succès partiel
Pa Kha	succès partiel
Pha Long	succès partiel
Tou Ma	échec complet
Tu Le	échec complet

Apparemment, les essais conduits dans le 4^{ème} Territoire militaire sont les moins catastrophiques de la campagne. En réalité, l'examen de chacun des succès partiels rencontrés dans la zone montre leur caractère aléatoire. Dans certains cas, la croissance de la plante n'est obtenue qu'une année sur deux (Muong Khuong, Pha Long). Dans un autre cas, une végétation prometteuse est anéantie par la pluie avant la récolte du suc de la plante (Pa Kha). Dans un troisième cas, les capsules du pavot ne sont que d'un faible volume (Bao Ha). Seule l'expérience de Nghia Lo semble avoir été couronnée de succès deux années consécutives, grâce aux procédés d'irrigation et aux soins attentifs de son promoteur, le capitaine Lançon. Un rapport ultérieur des Douanes et Régies affirme que les dix ares de terrain plantés en pavot auraient donné 2 kilos d'opium brut²⁶. Pourtant, loin de céder à l'optimisme, la Direction de l'Agriculture estime que les essais réalisés dans le 4^{ème} Territoire militaire entre 1898 et 1899 n'ont pas apporté la démonstration positive que l'on attendait²⁷.

En dehors de l'influence déterminante des conditions atmosphériques (régime des pluies et des vents, température) et des conditions agronomiques (qualité des sols et époque des semis), le rapport de la Direction de l'Agriculture tire deux conclusions principales des échecs qui ont sanctionné les essais des années 1898-1899 au Tonkin.

²⁶ *Rapport sur les essais de culture de l'opium en Indo-Chine*, 20 février 1903, GG 43015. Soit un rendement en opium supérieur à celui des plantations indigènes (infra).

²⁷ *Idem*.

D'une part, l'inutilité de poursuivre des tentatives de production du pavot dans le bas ou le moyen Tonkin. D'autre part, l'impossibilité d'envisager, dans les conditions actuelles, la culture extensive de la plante, même dans les zones propices que constituent les régions frontalières de la Chine et du Laos. Notons que dès 1896, une mission lyonnaise au Yunnan relevait déjà le caractère aléatoire des projets de culture directe du pavot au Tonkin, et estimait que seuls les indigènes étaient susceptibles d'entreprendre, sur des petites surfaces, ce type de production²⁸ ; ceci autant pour dire que l'optimisme des thuriféraires d'une culture sur large échelle du pavot par l'administration ou les colons ne faisait pas l'unanimité, que pour souligner l'absence de considération apportée à ces avis concordants par les futurs promoteurs des essais culturels des années 1901-1903.

Plus généralement, on ne peut manquer de relever la grande désinvolture et l'absence de professionnalisme avec lesquels ont été menées les tentatives tonkinoises des années 1898-1899. Tout se passe comme si le Tonkin s'apparentait à un pays de Cocagne, dans lequel il suffirait de jeter à la volée quelques semis pour obtenir une production abondante de pavot. A ce propos, le commandant Adam de Villiers, en charge des essais à Ban Lao, relève pertinemment que les conditions dans lesquelles se sont déroulées ces tentatives, confiées à un personnel inexpérimenté, ne permettent de tirer aucune conclusion des échecs subis²⁹. Au mieux, la campagne tonkinoise de cultures expérimentales laissait-elle un doute sur la possibilité d'une production directe de pavot par la Colonie, au pire elle était susceptible de décourager le développement de nouvelles initiatives. Dans les deux cas, elle apparaît rétrospectivement comme inutile, voire contre-productive. Les essais des années 1898-1899 auraient ainsi parfaitement pu refroidir l'enthousiasme des années 1880, ou même entraîner un renoncement, si une initiative individuelle n'avait pas relancé les espoirs en la possibilité d'une production directe du pavot à opium en Indochine.

2. Essais de Lussan au Laos

L'histoire des plantations expérimentales de Lussan présente le double intérêt d'être bien documentée et d'expliquer les origines des tentatives ultérieures de promotion culturelle du pavot au Laos et au Tonkin. L'attention portée par ce commis des Douanes et Régies de la Cochinchine à la culture du pavot remonte à 1895, date à laquelle il présente une demande de mise en congé et de subvention pour réaliser des expériences de production au Laos.

La démarche de Lussan s'inscrit dans le contexte d'une insatisfaction des fumeurs cochinchinois, causée par la mauvaise qualité de l'opium produit à la manufacture de

²⁸ Cité dans le *Rapport du Dir. des Douanes & Régies* [désormais D & R] de l'IC au GG de l'IC sur l'organisation du service des D & R, Hanoi, 7 octobre 1904, GG 20163.

²⁹ *Essai de culture du pavot à opium entrepris en 1898-1899*, GG 41878.

Saigon³⁰. Dans ces circonstances, la Commission des finances du Conseil colonial estime que l'administration ne saurait rester passive face à un mécontentement aux conséquences budgétaires indirectes : elle recommande non seulement la création d'une Commission technique de surveillance de la manufacture d'opium, mais aussi l'encouragement de la production locale de pavot dans la région de Luang Prabang, au Laos³¹. A ce motif lié à l'approvisionnement de la régie cochinchinoise, Lussan en ajoute deux autres pour justifier l'intérêt de son projet : "Je suis persuadé que beaucoup d'Européens s'y livreraient [à la culture du pavot] et en peu de temps, on aurait l'opium nécessaire, on pourrait aussi en exporter"³². C'est à nouveau la double perspective d'une mise en valeur de la Colonie et du développement de ses échanges économiques qui est associée à la promotion culturelle du pavot.

Après avoir obtenu un congé (à demi-solde d'Europe) et une subvention de 5.000 piastres, Lussan arrive à Luang Prabang le 2 juin 1897, ville dans laquelle il prend contact avec le Commandant Supérieur du Haut-Laos, Luce, qui l'assistera dans son entreprise. Le terrain choisi pour la plantation expérimentale se situe à Phu Wai Som, à proximité d'un village méo (hmong) dont les habitants cultivent eux-mêmes le pavot. Ce site est localisé à une altitude d'environ 940 mètres, sur la rive droite du Mékong, à une vingtaine de kilomètres au Sud-Ouest de Luang Prabang³³.

Deux types de terrain sontensemencés à plusieurs reprises entre le 22 juillet et le 22 octobre. Une première surface d'une dizaine d'hectares est plantée, à l'instar des cultures de pavot indigènes, sur des terres à flanc de coteau et difficilement irrigables. L'ensemencement effectué vers le 11 août semblait le plus prometteur, mais des pluies violentes ravagèrent les plants, au point de ne laisser intacts que quelques spécimens. La seconde catégorie de terrain représente également une dizaine d'hectares qui sont toutefois situés sur un plateau à légère déclivité, susceptible de recevoir un arrosage artificiel. Sept hectaresensemencés immédiatement avec des graines de provenance régionale (Xieng Toung) subissent également les effets des intempéries, qui ne permettent la croissance que de quelques plantes. Enfin, une surface indéterminée fait l'objet de travaux préparatoires d'irrigation qui ne sont pas encore terminés à la mi-octobre 1897. Dans l'esprit de Lussan, cette dernière catégorie de terrain, soumise à un arrosage artificiel, devrait donner à terme les meilleurs résultats de ses essais.

³⁰ Sur la polémique de 1894 au sujet de la qualité du *chandoo*, voir DESCOURS-GATIN, *op. cit.*, pp. 95-96.

³¹ *Ibid.*

³² Lussan, *commis de 3^e classe des D & R au GG de l'IC*, Saigon, 21 septembre 1896. GG 41878. Cette lettre est postérieure de plusieurs mois aux recommandations de la Commission des finances. D'autres documents permettent toutefois de certifier que la demande initiale de Lussan fut soumise à l'administration à la fin de l'année 1895 (*infra*).

³³ Soit dans la zone "neutre" déterminée par le traité franco-siamois du 3 octobre 1893.

Expertise de la plantation de Lussan

Telle est la situation au moment où une commission nommée par Luce expertise la plantation de Lussan. Le rapport qu'elle remet au Commandant Supérieur dans les dernières semaines d'octobre met en évidence les dégâts causés aux semis par les pluies, mais note également que les spécimens qui ont résisté sont pour la plupart en fleurs et de "belle venue". Les conclusions de la commission ne sont en conséquence pas négatives, bien qu'il soit également précisé qu'aucun jugement définitif ne peut être porté à ce stade de l'expérience : "Les méthodes de culture qu'il [Lussan] a mises en œuvre semblent réussir mieux que celles des indigènes, si on juge par la taille supérieure qu'atteignent les pavots cultivés par ses soins, et permettent de croire avec lui aux bons résultats qu'il prévoit, mais qui ne pourront être appréciés que dans plusieurs mois, après la récolte qu'il prépare"³⁴.

Luce transmet le rapport de la commission, ainsi qu'un échantillon d'opium de la plantation de Lussan, au Gouverneur Général, qu'il tient régulièrement informé du déroulement des essais qui ont lieu sur son territoire. Début janvier 1898, il estime pouvoir soutenir une demande de prolongation de congé et de nouvelle subvention présentée par Lussan. En dépit des problèmes rencontrés lors de la saison précédente, le Commandant Supérieur prête foi aux pronostics du planteur qui compte sur une récolte de 500 à 600 kilos d'opium pour ses nouveaux semencements de l'année 1898. Selon Luce, dans cette perspective, "et si l'opium obtenu, et qui sera probablement conforme à l'échantillon que je vous ai adressé, pouvait être utilement mis en œuvre par nos bouilleurs de Saïgon et du Tonkin, le but de la mission subventionnée par le Conseil colonial pourrait être considéré comme atteint et il ne resterait qu'à développer l'entreprise actuelle et vulgariser les procédés de culture qui nous auraient donné ces résultats satisfaisants"³⁵. On notera les conditionnels en série qui ponctuent cet avis favorable. En réalité, Luce a tout intérêt à la poursuite des essais de Lussan, comme le montre la fin de sa lettre qui permet de saisir la raison pour laquelle le demi-échec de l'année 1897 est présenté sous un jour favorable : "Le Haut-Laos ne sera mis en valeur qu'au moyen d'exploitations industrielles du sous-sol ou de cultures riches dont les produits seront exportés d'une façon rémunératrice. La culture du pavot à opium est une des principales ressources à développer et peut l'être, je crois, rapidement à condition que les indigènes soient pendant quelques temps instruits et dirigés par un Européen".

Avant même que ne soient analysés les échantillons d'opium fournis par Lussan, le Gouverneur Général s'engage dans une véritable entreprise de légitimation de la culture directe du pavot, qui ne repose que sur les bases fragiles de la correspondance qu'il entretient avec Luce. En janvier, Paul Doumer s'adresse à la Chambre de commerce d'Hanoi : "Dès à présent, on peut espérer que la culture du pavot est

³⁴ *Rapport de la commission nommée par arrêté de M. le Commandant Supérieur du Haut-Laos* [désormais CS du HL], en date du 16 octobre 1897, à l'effet d'examiner l'état des cultures entreprises par M. Lussan, Luang Prabang, 23 octobre 1897. GG 7225.

³⁵ *CS du HL au GG de l'IC*, Luang Prabang, 9 janvier 1898. GG 7225.

appelée à prendre une extension justifiée par la certitude d'un rendement rémunérateur. Toutefois, les colons qui auraient l'intention de s'y livrer ne devraient pas perdre de vue que, pour créer de sérieuses plantations de pavot, et pour fabriquer l'opium en quantités considérables, il serait indispensable de confier l'organisation et la direction de ces entreprises à des Européens³⁶. L'analyse des échantillons par le service technique de la manufacture de Saigon semble conforter cet optimisme ; avec des taux de 11% de morphine et 31 % d'eau, l'opium de Lussan s'avère identique aux échantillons d'opium de la région précédemment fournis par l'administration française du Laos³⁷.

Dans les mois qui suivent, Doumer réitère ses convictions, cette fois-ci auprès du Ministre des Colonies. En février, il estime que "la seule difficulté à prévoir est la pénurie possible de main d'œuvre"³⁸. Et en mars, il note qu'en dépit d'une saison défavorable, les efforts de Lussan "permettent d'espérer qu'il pourra mener à bien la tâche qu'il a entreprise. La réussite de cette tentative serait pour beaucoup d'esprits timides ou incertains un exemple décisif. Aussi longtemps, en effet, que des industries européennes ne s'établiront pas au Laos, la population beaucoup trop clairsemée et naturellement nonchalante, ne fera pas d'elle-même d'efforts bien sérieux pour augmenter ses ressources actuelles"³⁹.

Au cours de l'année 1898, les essais de Lussan quittent le domaine des échanges d'informations officielles pour bénéficier d'une large publicité que Doumer semblait appeler de ses vœux. Le rapport Lussan, publié par le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, s'apparente à une véritable profession de foi qui résonne cruellement en regard de la déconfiture finale de l'expérience. Celle-ci est complaisamment exposée, de la préparation des sols de la plantation à la mise en pain de l'opium brut, en passant par les procédés cultureux proprement dits. Ce faisant, Lussan laisse supposer une maîtrise complète du processus qui conduit de l'ensemencement du pavot à la récolte de l'opium. S'il concède initialement que le rendement de ses plantations n'a pas été proportionné aux dépenses engagées, c'est pour immédiatement affirmer que ce revers est uniquement lié à des conditions climatiques exceptionnelles. Selon leur initiateur, les essais entrepris à Phou Wai

³⁶ GG de l'IC au président de la Chambre de commerce d'Hanoi, Hanoi, janvier 1898. GG 7225.

³⁷ L'analyse complète relève également 3,5 % de cendres, 3% de matière insoluble dans l'eau froide, 9, 5% de matière insoluble dans l'alcool à 84° et 42% de matière non dosée. Toutefois, le régisseur Meynier note qu'on lui a fourni du *chandoo* et non de l'opium brut, ce qui présente pour ses analyses un intérêt secondaire. *Note de Meynier au Sous-Directeur des D & R, Saigon, 2 février 1898*, GG 41878. Ceci implique que l'opium de Lussan avait subi des manipulations à Luang Prabang avant son envoi à la manufacture de Saigon.

³⁸ GG de l'IC au Ministre des Colonies, Hanoi, 16 février 1898. SG, Indo, AF 234, M 40 (10).

³⁹ GG de l'IC au Ministre des Colonies, Hanoi, 6 mars 1898. SG, Indo, AF 234, M 40 (10).

Som sont “concluants”⁴⁰. Les prétendues performances culturelles obtenues au Laos reposeraient sur une double innovation : d’une part, l’utilisation d’engrais que les producteurs indigènes ignorent ; d’autre part le recours à l’arrosage artificiel au moyen de petits canaux d’irrigation. La supériorité des techniques agronomiques européennes assurerait ainsi le développement de la production indochinoise du pavot : “des Français, seuls, ayant déjà certaines connaissances en agriculture, arriveront, dans un avenir très proche, avec l’aide de l’administration, à transformer la culture du pavot et à obtenir un bon résultat”. A en croire Lussan, tous les semis de pavot ont parfaitement réussi dans ses plantations, du pavot de France à celui d’Inde, sans oublier les variétés locales (Birmanie, Laos, Chine).

Dans ces conditions, le planteur se croit en droit d’avancer la perspective d’un fabuleux – et totalement irréaliste – rendement de 50 kilos d’opium par hectare ; et ceci uniquement pour la première année de culture, ce rendement allant croissant les années suivantes.

Bilan des tentatives de Lussan

En réalité, les essais de Lussan ne s’apparentent en rien à cette vision optimiste. En avril 1898, la Cochinchine refuse d’accéder à la demande de prolongation de congé et de nouvelle subvention du planteur de Luang Prabang. C’est alors le budget local qui assure le financement de la poursuite de ses expériences ; en cas de réussite, une partie des avances consenties sera remboursée par la récolte, en cas d’échec ces dépenses seront imputables aux ressources générales du Haut-Laos⁴¹. Bien que les échantillons d’opium brut que Lussan transmet dans le courant de l’année à la manufacture de Saigon produisent des analyses positives⁴², le rendement des récoltes

⁴⁰ “Culture du pavot au Haut-Laos ; rapport de M. Lussan”, *Bulletin économique de l’Indo-Chine*, n° 8, 1898, pp. 266-270.

⁴¹ *Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine au GG de l’IC*, Saigon, 22 avril 1898, GG 7225. *Télégramme du CS du HL au Commissaire du Gouvernement chargé de l’expédition des affaires*, Saigon, 4 octobre 1898, GG 7225. La solution proposée par le Commandant du Haut Laos pour assurer la poursuite du financement des essais ne rencontre pas l’assentiment du Contrôle des finances qui juge le montage douteux du point de vue des règles financières, “mais il appartient à l’administration supérieure d’apprécier si les résultats des expériences de Lussan justifieraient une mesure exceptionnelle en sa faveur” ; *Dir. du Contrôle des finances au GG de l’IC*, 19 septembre 1898. GG 7225.

⁴² Trois nouvelles analyses sont effectuées en 1898 par la manufacture de Saigon. La première indique un taux de 10% de morphine et de 27% d’humidité de l’opium brut qui, une fois travaillé selon la méthode cantonnaise, fournit un rendement de 63% de *chandoo* avec un tirage de 12,33% de morphine, soit un produit qui est classé parmi les meilleurs de la région. *Service technique, Manufacture de Saigon au Dir. des D & R*, Saigon, 15 avril 1898, GG 7225. La deuxième analyse suscite l’approbation du service des D & R qui juge l’opium “d’excellente qualité” et propose de le facturer au prix de 12 piastres le kilo. *Frézouls, Dir. des D & R au Dir. de l’Agriculture et du Commerce de l’IC*, Saigon, 9 octobre 1898, GG 41878. Lors de la troisième analyse, l’opium est testé par les fumeurs de la manufacture, et il est jugé

s'avère catastrophique. Malgré la mise en culture de nouvelles surfaces à Khin Mouak, Lussan produit seulement quelques dizaines de kilos d'opium en 1898. L'année suivante, un télégramme du Résident Supérieur du Laos enregistre l'échec de l'entreprise et signale la suspension de son financement : "En outre de sa solde coloniale, Haut Laos lui [Lussan] a remboursé pour ses dépenses de cultures seules 2.633 piastres 37 que M Lussan s'était engagé à rembourser sur la récolte ; or récolte est de 98 taëls [1 taël équivaut à 37,6 grammes] estimés à 25 cents le taël, soit 24 p. 50 ; crois devoir vous signaler insuccès constants cette tentative, puisque d'après avis que je reçois de Luang Prabang, avez décidé que pour 1899, dépenses solde et cultures seraient supportés par budget général. Si dépenses devaient continuer au compte budget Laos, ferais cesser immédiatement essais"⁴³.

La campagne d'essais de Lussan au Laos appelle quelques remarques sur le contrôle administratif exercé sur les cultures expérimentales de pavot. En premier lieu, Lussan ne possède manifestement pas les compétences requises pour conduire ce type d'expérience. En 1895, lorsque le Gouvernement Général doit se prononcer sur la demande de congé formulée par le commis des douanes, Paul Fourès se montre très réservé sur ce point : "J'estime que c'est un essai à faire, mais M. Lussan me paraît bien peu préparé. Les quelques notions qu'il possède ont été puisées dans les brochures relatives à la question de l'opium. Néanmoins, je suis d'avis de ne pas négliger même cette occasion et d'approuver la proposition"⁴⁴. En d'autres termes, l'improvisation est de rigueur en présence de l'intérêt que représente cette nouvelle ressource, censée résoudre les problèmes d'approvisionnement du monopole, voire dynamiser l'économie de la Colonie. Rétrospectivement, l'administrateur des services civils Wartelle confirme les craintes exprimées par Fourès, en qualifiant Lussan – sans le nommer – d'incapable qui a fait "gaffe sur gaffe", et en le comprenant dans la catégorie des "bluffeurs" qui lui ont succédé dans ce type d'entreprise⁴⁵. En deuxième lieu, la commission nommée pour évaluer les essais de Lussan ne présente pas toutes les qualités d'impartialité requises pour sa mission. En 1897, le Haut-Laos a toutes les raisons de ne pas annihiler les chances de réussite d'une tentative financée par la Cochinchine, et susceptible d'entraîner des retombées positives pour la province. C'est d'ailleurs bien à partir du moment où le Laos doit financer les essais de Lussan que le Résident Supérieur tire les conséquences des résultats décevants qui ont été obtenus. En troisième lieu, aucun contrôle administratif n'est exercé sur les conclusions prématurées que tire Lussan lui-même

bon, quoique très fort. Meynier propose alors de le mélanger avec du Bénarès selon une proportion d'un tiers, deux tiers. *Régisseur Meynier, Manufacture de Saïgon au directeur des D & R, Saïgon, 6 décembre 1898, GG 41878.*

⁴³ *Télégramme du Résident Supérieur [désormais RS] du Laos au Dir. des D & R, Khong, 11 mars 1899, GG 8257.*

⁴⁴ *GG de l'IC au Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, Hanoi, 9 novembre 1895. GG 41878.*

⁴⁵ *Quelques notes au sujet de l'opium [Wartelle], Hanoi, 10 décembre 1902. GG 1394.*

de ses essais, conclusions complaisamment diffusées par le Commandant du Haut-Laos. Paul Doumer légitime ainsi au début de l'année 1898 une expérience qui n'a encore rien démontré de décisif. Dans un même ordre d'idée, la publication du rapport Lussan par le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* offre une publicité malvenue à des considérations qui doivent plus aux illusions de l'auteur qu'à une expérience culturelle menée à bien.

Concurremment au problème de compétence évoqué par Wartelle, quels sont les facteurs qui permettent d'expliquer l'insuccès de l'entreprise de Lussan ? Une première cause semble liée à la précipitation qui prévaut à la mise en culture du pavot. Arrivé début juin à Luang Prabang, le planteur débute ses semis un mois et demi plus tard, sans avoir manifestement pu étudier les conditions locales de production de la plante. Soucieux d'un rendement immédiat, et confiant dans la supériorité des procédés culturels européens, Lussan néglige ainsi l'expérience des cultivateurs locaux. Une deuxième cause relève de l'intérêt exclusif porté au produit hypothétique de la récolte, indépendamment des difficultés inhérentes à la levée des plants de pavot. Dans ces conditions, Lussan sous-estime certainement l'influence des aléas climatiques et se concentre sur les procédés qu'il juge susceptibles d'accroître le rendement de sa plantation. Rien ne permet d'affirmer que les terrains choisis étaient impropres à la croissance du pavot⁴⁶. En revanche, tout porte à croire que la mise en culture de larges surfaces s'est faite au détriment des soins apportés à la végétation de la plante ; nous verrons par la suite les précautions prises par les producteurs indigènes pour préserver les plants de pavot des influences néfastes du biotope. La méconnaissance de ces *facteurs limitant* empêche le planteur de saisir la contradiction entre son projet économique et la dimension écologique de son entreprise. Certain de développer une culture de rente à forte productivité immédiate, il est confronté à la réalité d'une production aléatoire, soumise aux variations des conditions climatiques. Une troisième cause est vraisemblablement liée aux moyens humains assignés à l'exploitation des plantations. Bien que les sources ne soient pas explicites à ce sujet, il semble que le principe de la corvée ait été largement pratiqué⁴⁷. S'agissait-il systématiquement d'une main d'œuvre qualifiée ? Le doute est permis. Quoi qu'il en soit, la corvée n'est assurément pas le plus motivant des systèmes ; là comme ailleurs, elle induit une "débandade des coolies" qui n'ont, en outre, aucune raison d'apporter à leur travail forcé les soins qu'exige la culture du pavot. En définitive, l'ensemble de ces facteurs peut se résumer dans l'assertion ethnocentrique de Lussan, stipulant que seuls des Européens sont en mesure d'organiser et de diriger l'exploitation du pavot en Indochine.

⁴⁶ Des enquêtes ultérieures signalent que les altitudes des champs cultivés par les indigènes sont supérieures à celle de la plantation de Lussan (infra). Cependant, l'altitude de 940 mètres à laquelle se situe la plantation de Phu Wai Som est dans la moyenne inférieure des altitudes auxquelles on trouve aujourd'hui des champs de pavot au Laos. D'ailleurs, la proximité d'un village de producteurs de pavot indique suffisamment les potentialités de la zone.

⁴⁷ *Quelques notes au sujet de l'opium* [Wartelle], 1902, GG 1394.

Nonobstant leur échec final, les essais de Lussan vont exercer une influence sur la dernière vague de plantations expérimentales conduites par des Européens, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, le fiasco qu'ils représentent au niveau du rendement des récoltes est partiellement compensé par les analyses positives des quelques kilos d'opium fournis à la manufacture de Saigon en 1898. A cet égard, l'administration indochinoise veut encore croire à la possibilité de surmonter les aléas des expériences tonkinoises et laotiennes des années précédentes⁴⁸. Ensuite, les perspectives dessinées par Lussan dans le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* vont motiver des initiatives individuelles qui bénéficient ou non du soutien financier des pouvoirs publics.

3. Les essais des années 1901-1903

En 1901, le directeur des Douanes et Régies, Frézouls, cherche à insuffler un nouvel élan à la politique promotionnelle du pavot, au moyen de deux initiatives qu'il estime sans doute complémentaires. D'une part, il nomme une mission destinée à trouver au Tonkin des terrains favorables à la culture de la plante. Je reviendrai par la suite sur le rapport rendu à ce sujet par Gigaux de Grandpré, dans la mesure où il annonce la nouvelle orientation de l'administration indochinoise en matière de promotion de la culture du pavot. D'autre part, Frézouls propose au Gouverneur Général de lancer une nouvelle campagne d'essais à grande échelle, subventionnée par l'administration. L'échec sera complet et la Colonie y perdra des sommes importantes, engagées dans des entreprises pour le moins aléatoires.

A l'origine de la démarche de Frézouls se trouve une requête déposée le 29 décembre 1900 par le commandant Tournier, officier de Marine à la retraite et colon au Tonkin⁴⁹. Ce dernier propose à l'administration de subventionner à hauteur de 17.500 piastres la mise en culture de 25 hectares de pavot au Laos. L'année suivante, Frézouls signe une convention allouant un prêt de 35.000 piastres à la société Tournier et Monne, dont le premier membre s'engage à cultiver 25 hectares de pavot

⁴⁸ Parallèlement aux essais subventionnés de Lussan, l'administration effectue directement des tentatives culturelles sur petite échelle. C'est le cas dans la région de Muong Son, dans les Huaphans, où le commissaire Monpeyrat prend conseil auprès des Hmong et leur fait ensemençer à plusieurs reprises de petites surfaces de pavot. Les résultats de l'expérience répondent à ceux obtenus par Lussan : après des tentatives infructueuses, la petite quantité d'opium récolté est jugée de bonne qualité, mais Monpeyrat réserve son jugement sur le problème du rendement des récoltes ; à cet égard, de nouveaux essais sont jugés indispensables. *Commissaire du gouvernement aux Huaphans au CS du HL*, Muong Son, 13 avril 1898, RSL E 2.

⁴⁹ Les sources n'indiquent pas explicitement que Tournier ait été influencé par le rapport de Lussan. Cependant, un document ultérieur mentionne que les colons du Tran Ninh ont été "alléchés" par les promesses de rendement contenues dans un rapport (infra). Il ne peut s'agir que du rapport Lussan publié par le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*.

au Tran Ninh et le second la même surface à Dong Quan au Tonkin⁵⁰. L'article III de ce document précise que l'avance de 17.500 piastres, accordée à chacun des associés, est remboursable en opium brut de leurs récoltes, et l'article XII "qu'en raison de la nature secrète de la présente convention, il n'est exigé aucun cautionnement et la convention ne sera pas soumise à la formalité de l'enregistrement". Cette dernière précaution indique clairement que Frézouls vise à éviter toute publicité à l'opération, vraisemblablement afin que la générosité de l'administration ne suscite pas trop de vocations.

Les expériences de Tran Ninh et de Dong Quan

Dans la région de Dong Quan, les expériences de Monne tournent court. Après avoir passé six mois à chercher des terrains adéquats, Monne se contente d'ensemencer 3 ou 4 hectares de pavot sur le site de Dong Van, sans aucun résultat. En dehors du problème des capacités réelles du planteur à conduire cette entreprise, cet échec renvoie aux réticences de l'autorité militaire qui soulève la question de l'hostilité des populations locales. Faute de trouver les surfaces propices à la venue du pavot, Monne s'installe sur un site de fortune où il n'effectue pas les travaux préparatoires requis, en raison du temps perdu précédemment. En 1902, le site de Dong Van est abandonné et le bilan financier de l'expérience se solde par la perte de 12.500 piastres versées par l'administration, "les dépenses faites par M. Monne [se traduisant] presque toutes en frais de voyages, de transports et d'existence"⁵¹.

Au Tran Ninh, les essais que Tournier réalisent sur sa concession de Na Do, à proximité de Xieng Khouang, s'avèrent tout aussi peu productifs, mais ses rapports conflictuels avec l'administration s'étendent sur une période plus large. Les démêlés de Tournier et de l'un de ses employés avec l'administration émaillent non seulement la vie politique de la province, selon l'expression de Bernard Gay⁵², mais signalent également l'incapacité de la direction des Douanes et Régies de faire respecter les termes de la convention précitée, et plus globalement de tirer immédiatement les leçons d'un échec programmé. La première saison des essais de Tournier engloutit les 17.500 piastres de subvention, essentiellement consacrées à l'édification d'infrastructures, ainsi qu'à l'achat d'instruments aratoires et d'un troupeau de 120 têtes de bétails destiné à fournir des fumures. Quant à la plantation proprement dite, elle ne produit aucun rendement en opium, en raison du défrichement hâtif du terrain, de l'insuffisance des fumures et des intempéries qui détruisent les plants de pavot.

⁵⁰ [Convention] entre M. Frézouls, Dir. des D & R de l'IC et MM Tournier et Monne, [1901], GG 8257. La décision d'accorder le prêt avait été prise en commission du Conseil supérieur de l'Indochine.

⁵¹ Rapport sur les essais de culture de l'opium en Indo-Chine, 20 février 1903, GG 43015.

⁵² GAY, Bernard, *Approche du système colonial. Histoire des contestations "ouvertes" du Haut-Laos (novembre 1914-mars 1916) ; contribution à l'étude des contestations*, thèse pour le doctorat de troisième cycle, Paris VII, 1982, p. 1479.

Face au double échec des expériences de Dong Quan et du Tran Ninh, la direction des Douanes et Régies ne décide pas d'arrêter les frais de l'opération, mais négocie au contraire un nouveau contrat en mai 1902. Celui-ci stipule l'arrêt des essais à Dong Van et leur concentration sur le site du Tran Ninh. En outre, l'administration consent un nouveau prêt de 8.000 piastres à Tournier, dont 4.000 immédiatement réalisables. Pour sa part, le colon s'engage à rembourser 16.750 piastres sur sa récolte d'opium à venir, qu'il estime à une valeur de 40.000 piastres⁵³ !

En réalité, la plantation de Tournier produit 500 grammes d'opium en 1902. L'interprétation des causes de cet échec diverge naturellement selon les parties concernées par l'opération. Le colon prétend que son insuccès résulte de l'impossibilité de recruter la main d'œuvre nécessaire à son exploitation. Il accuse de surcroît le Commissaire du Gouvernement à Xieng Khouang, Morin, de chercher à lui nuire, de le calomnier et de ne pas l'assister dans son entreprise. Une dernière insinuation explique l'hostilité de Morin : celui-ci serait intéressé à l'échec des essais, dès lors qu'il a lui-même ensemencé quelques hectares de pavot au jardin de Xieng Khouang⁵⁴. De son côté, le Commissaire affirme que Tournier n'a rien entrepris de sérieux pour conduire à bien son expérience, et que sa paranoïa est liée à son opiomanie⁵⁵. Début janvier 1903, le conflit se déplace sur la personnalité du surveillant de la plantation de Tournier, un jeune homme nommé Husson, qui est accusé par Morin du viol d'une indigène et de brutalité sur son cheval. Husson réplique en affirmant que le Commissaire cherche à atteindre Tournier au travers de sa personne⁵⁶. A posteriori, la direction des Douanes et Régies tranche la question en soulignant que les fonds de l'administration n'ont jamais été employés à leur juste fin (mais à la culture de rizières, d'un jardin potager et à l'élevage de bétail), raison pour laquelle Tournier ne l'a pas tenue informée de l'avancement de ses travaux, pas plus qu'il n'a fourni les comptes de son exploitation⁵⁷.

⁵³ *Rapport sur les essais de culture de l'opium en Indo-Chine*, 20 février 1903, GG 43015. Comme on peut le constater, l'administration abandonne une partie de sa créance, constituée par la subvention initiale et la nouvelle avance accordée à Tournier.

⁵⁴ *Tournier au RS du Laos, Xieng Khouang*, 3 décembre 1902. GG 7220.

⁵⁵ *Commissaire du Gouvernement au RS du Laos, Xieng Khouang*, 1^{er} octobre 1902, GG 7220.

⁵⁶ *Télégramme d'Husson au RS du Laos*, 8 janvier 1903, GG 7220. En 1910, Husson sera accusé de contrebande d'opium dans le Tran Ninh, *Commissaire du Gouvernement au RS du Laos, Xieng Khouang*, 31 août 1910. GG 20820.

⁵⁷ *Rapport sur les essais de culture de l'opium en Indo-Chine*, 20 février 1903, GG 43015. En décembre 1902, Wartelle estime que l'administration a déjà perdu 95.000 piastres dans les expériences du Tran Ninh, sans toutefois donner plus de précisions. *Quelques notes au sujet de l'opium*, 1902, GG 1394.

Nouveaux essais à Nghia Lo

En février 1902, alors qu'il critique déjà l'absence de transparence de Tournier, le directeur des Douanes et Régies estime que les essais réalisés sur un troisième site subventionné sont en phase de réussite⁵⁸. Lié à l'administration par une convention similaire à celle de Tournier et Monne, un certain Deloustal aménage dès 1901 une plantation expérimentale à Nghia Lo, un site sur lequel les essais réalisés par l'autorité militaire en 1898-1899 avaient donné quelques résultats. Sa première récolte se limite à 2 kilos d'opium brut que la manufacture de Saigon juge toutefois d'une qualité comparable à l'opium du Yunnan. Une nouvelle subvention de 4.500 piastres est accordée au planteur en 1902, mais celui-ci se désintéresse bientôt d'une expérience, dont l'administration refuse la poursuite du financement en raison du faible rendement des récoltes⁵⁹. C'est alors un agent des Douanes et Régies hors cadre – Cardet, vraisemblablement délégué dans un premier temps par son service pour superviser la plantation de Deloustal – qui poursuit les essais à ses frais, sans plus de réussite.

Sans surprise, le successeur de Frézouls prend acte de la débâcle caractérisant les essais subventionnés par la Colonie, et demande au Gouverneur Général de sanctionner leur arrêt immédiat : “Les conditions dans lesquelles s'exécutent deux contrats passés avec l'administration des Douanes et Régies imposent au budget des charges hors de proportion avec les résultats obtenus qui sont d'ailleurs absolument négatifs (...) Je me proposais de vous présenter sur ces essais un travail d'ensemble concluant au retrait de ces subventions qui n'ont, en aucune façon, donné le résultat attendu ; mais je ne puis ajourner plus longtemps la solution qui s'impose”⁶⁰.

La critique de Crayssac à son prédécesseur est à peine voilée, et il semble effectivement que Frézouls a agi, en l'occurrence, avec un certain dilettantisme. Tout d'abord, l'administration a engagé ses subventions à la légère, auprès de partenaires qui ne disposaient assurément pas des compétences requises pour conduire ces expériences culturelles et qui, de surcroît, ne présentaient aucune garantie. A titre d'exemple, la société Tournier et Monne dispose initialement d'un capital propre de 50 piastres, qui est par la suite élevé à 100 piastres⁶¹ ! Ensuite, le cas de Tournier montre que la surveillance des plantations n'est pas exercée rigoureusement, au point que les Douanes et Régies ne disposèrent jamais des comptes d'exploitation du colon de Xieng Khouang. Bien qu'un agent de ce service, Lavigne, soit temporairement installé à Xieng Khouang – à une date indéterminée – pour surveiller les essais “onéreux” de Tournier⁶², sa présence n'empêche pas la faillite totale de

⁵⁸ Frézouls, *Dir. des D & R au GG de l'IC*, Hanoi, 13 février 1902, GG 41878.

⁵⁹ Cardet au *Dir. de l'Agriculture*, Nghia Lo, 19 août 1903, GG 41878.

⁶⁰ Grayssac, *Dir. des D & R au GG de l'IC*, Hanoi, 10 mars 1903, GG 7180.

⁶¹ *Rapport sur les essais de culture de l'opium en Indo-Chine*, 20 février 1903. GG 43015.

⁶² *Rapport de l'Inspecteur Desmoulin sur le Laos*, [1904], GG 20163.

l'entreprise⁶³. Enfin, des avances sont encore consenties en 1902, quand bien même la première saison de culture n'avait rien donné de positif.

Un bilan économique fortement négatif

Le bilan de la campagne d'essais des années 1901-1903 est négatif, tant dans le domaine des plantations subventionnées que dans celui des tentatives effectuées aux frais de leur promoteur. A Xieng Khouang, le Commissaire Morin n'obtient qu'une récolte médiocre. Toujours au Tran Ninh, deux colons entreprennent, également en 1902, de planter 20 hectares de pavot, "sur la foi d'un rapport donnant comme rendement un gramme par capsule, soit 50 kg par hectare"⁶⁴. La plantation de Chaussé et Parier atteint de meilleurs résultats que celles de Tournier ou Morin, sans doute parce que les deux colons emploient une main d'œuvre hmong ; mais, si "le pavot est venu, les recettes ont été loin de compenser les dépenses engagées". Quant à la plantation de Cardet à Nghia Lo, ses pavots sont détruits par les pluies en 1903.

Enfin, il faut signaler les essais réalisés à la même époque à Ta Ho Ti, dans la Haute-Région du Tonkin, par un Rédacteur de la Direction de l'Agriculture et du Commerce de l'Indochine. Ses expériences sont rapportées dans un article qu'il publie en 1903 dans le *Bulletin économique*⁶⁵. Il est cependant difficile de distinguer nettement les descriptions générales que Lichtenfelder donne de la culture du pavot de celles qui sont afférentes à ses propres essais. Ceux-ci ont probablement été conduits sur une petite échelle ; ils ne sont jamais évoqués dans les rapports officiels relatant les différentes tentatives effectuées en 1901-1903.

Les causes des échecs de la campagne d'essais des années 1901-1903 illustrent toute la difficulté d'une culture directe sur large échelle du pavot en Indochine. Tantôt, la localisation des champs expérimentaux sur des plateaux ne permet pas de bénéficier du biotope favorable que constituent les zones montagneuses (infra). C'est le cas des plantations de Morin, Tournier et vraisemblablement Monne. Souvent, les planteurs s'avèrent incapables de maîtriser les techniques culturales propres à favoriser la végétation du pavot. C'est manifestement le cas de Tournier qui s'engage sur la voie d'une exploitation agricole sans rapport avec le but initial de son expérience subventionnée. Fréquemment, les intempéries réduisent à néant ou diminuent le produit des plantations. Enfin, si ces différents obstacles sont

⁶³ Il semble que l'administration ait été initialement soucieuse de contrôler le déroulement des essais. "La Régie avait envisagé de détacher un douanier dans chacune des concessions. Elle avait demandé aux colons de préparer un logement convenable pour ce fonctionnaire et les deux gardes qui l'accompagnaient"; NIOLLET, *op. cit.*, p. 313.

⁶⁴ *Rapport de l'Inspecteur Desmoulin sur le Laos*, [1904], GG 20163. On aura noté l'allusion au rapport Lussan.

⁶⁵ LICHTENFELDER, W., "Le pavot à opium", *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, n° 21, 22 et 23 1903, pp. 1-72. Voir également son article "Rapport sur les cultures et l'élevage de la Haute-Région du Tonkin", dans le n° 11 du même bulletin.

surmontés, le rendement limité de l'exploitation ne permet pas de dégager le moindre bénéfice.

3. VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE PROMOTIONNELLE : ENCOURAGER LA PRODUCTION INDIGÈNE

L'échec des cultures directes de pavot consommé, l'administration coloniale s'oriente vers une nouvelle politique promotionnelle consistant à encourager la production indigène d'opium. Méjugés initialement en vertu de la supériorité des techniques agricoles européennes, les procédés culturels des minorités ethniques retiennent dorénavant l'attention de ceux qui se seraient vraisemblablement évités bien des déconvenues s'ils leur avaient accordé précédemment leur juste valeur⁶⁶.

1. Les techniques culturelles des Hmong

Tout en s'inscrivant dans le programme initié par Frézouls en 1901, le rapport de la mission Gigaux de Grandpré annonce les enquêtes ultérieures menées sur les procédés locaux de culture du pavot. C'est dans la zone de Nam Hiep, au Tonkin, que le commis des Douanes et Régies effectue ses premières observations de champs indigènes plantés en pavot. Il note tout d'abord les surfaces restreintes cultivées par les Hmong, depuis une quarantaine d'années environ, dans la région. Ces champs représentent une dizaine de petits rectangles, de 20 à 25 mètres de long sur 12 mètres de large, qui ne sont jamais fumés, mais travaillés préalablement au moyen de petites bêches et de couteaux. Ces emplacements nommés "Te-ya-hien" par les indigènes sont cultivés de deux à trois ans de suite, d'abord plantés en maïs, puis semés simultanément en pavot et en salades annamites, afin que ces dernières offrent une protection naturelle aux plants de pavot. L'ensemencement se pratique une première fois au début du mois d'août, puis une seconde fois en septembre. La variété cultivée par les Hmong de Nam Hiep est le pavot à fleurs rouges et capsules oblongues, qu'ils ont sélectionné de préférence aux variétés du Yunnan à fleurs blanches ou violettes, dont les capsules sont sphériques. Lorsque le pavot a atteint une hauteur de 5 à 7 centimètres, les cultivateurs procèdent à un éclaircissage, en ne conservant que les plus beaux plants qui se trouvent alors à une vingtaine de centimètres de distance. La première récolte a lieu au mois de décembre ; la seconde au moins de janvier. Gigaux de Grandpré note à ce propos une information particulièrement intéressante du point de vue ethnologique : les incisions pratiquées à l'aide d'un couteau à trois lames recourbées "traversent la chair de la capsule de sorte qu'une seule opération retire

⁶⁶ En 1898, Monpeyrat signalait déjà les spécificités de la production indigène d'opium et rendait attentifs aux contraintes inhérentes à la culture du pavot en "haute montagne" et en "plaine". *Commissaire du gouvernement aux Huaphans au CS du HL*, Muong Son, 13 avril 1898, RSL E 2.

tout le suc et comme la plante est par ce fait atteinte trop profondément, l'appel du suc ne se fait plus sentir et le suc ne monte plus"⁶⁷.

Manifestement, les Hmong de Nam Hiep ne maîtrisent pas complètement les gestes de la récolte de l'opium, et diminuent le rendement des capsules du pavot en les endommageant de la sorte. L'auteur précise encore que la récolte est exclusivement consacrée à la consommation du village ; l'opium est conservé initialement dans des bambous, jusqu'à ce qu'il ait pris la consistance du caoutchouc, puis enveloppé dans des feuilles de bananier sauvage.

En 1903, le rapport de R. Pidance sur le pavot au Tran Ninh apporte des informations plus complètes, tout en montrant que les procédés cultureux utilisés par les Hmong peuvent sensiblement varier d'une région à l'autre de l'Indochine. De plus, les observations du Sous-Inspecteur de l'Agriculture permettent de mieux comprendre les conditions inhérentes à l'échec des cultures directes du pavot.

Au début du XX^e siècle, l'opium est principalement produit au Tran Ninh par 1.200 Hmong inscrits, qui cultivent environ 3.600 hectares de pavot par année, pour un rendement évalué par Pidance à approximativement 4.000 kilos d'opium brut⁶⁸. Les champs se situent à des altitudes de 1.200 à 1.500 mètres, généralement exposés à l'Est et à proximité d'une source ou d'un cours d'eau. Ce dernier point n'est nullement lié aux nécessités d'un arrosage artificiel, que les producteurs indigènes ne pratiquent pas, mais sans doute au niveau d'humidité des sols que permet ce voisinage. Le niveau d'humidité requis pour la culture du pavot est également obtenu par les conditions atmosphériques résultant de la localisation des champs. À cette altitude, les pluies légères sont plus fréquentes que sur les plateaux, et les brouillards matinaux exercent une double influence bénéfique sur les cultures. Non seulement, ils contribuent à l'humidité des sols, mais ils protègent aussi les plants des rayons solaires.

Différentes variétés de pavots (fleurs blanches, violettes, roses) sont cultivées selon la méthode de défriche-brulis. En février-mars, les surfaces sont défrichées, puis soumises à l'embrasement qui laisse des cendres riches en matières fertilisantes ; l'usage des fumures n'est en conséquence pas de rigueur. En avril, le sol est nettoyé, sans subir de binage, et des petits trous sont pratiqués tous les 40 centimètres pour recevoir des graines de maïs. Les plants de cette graminée empêchent dans un premier temps le développement des mauvaises herbes, puis, après la récolte des

⁶⁷ *Rapport de la Mission Gigaux de Grandpré*, commis de 4^e classe, entre Yen Bray et Van Bu pour visiter les cultures de pavot et rechercher des terrains propices à cette culture, Hanoi, 13 décembre 1901. GG 41878.

⁶⁸ PIDANCE, R. "Le pavot à opium au Tran Ninh (Laos)", annexe II du tiré à part du *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, n° 21, 22 et 23, 1903. Cette quantité serait pour moitié consommée par les producteurs, pour un dixième cédée à l'administration, le solde revenant à la contrebande. En ce qui concerne le nombre de producteurs de pavot, Desmoulin fournit des chiffres différents, soit 600 inscrits répartis dans 52 villages connus, pour un total de 3.000 individus. *Rapport de l'Inspecteur Desmoulin sur le Laos*, [1904], GG 20163.

épis, fournissent un abri naturel aux plants de pavot contre les intempéries et le rayonnement solaire. Dès la récolte du maïs, les cultivateurs fouillent légèrement le sol au moyen d'une houe, à la fois pour arracher les quelques mauvaises herbes qui se sont développées dans le champ et pour ameublir la couche arable. Là où les plants de maïs sont trop compacts, un éclaircissage est pratiqué ; et partout, les tiges sont effeuillées jusqu'à une hauteur de 1,50 m. Ensuite, les graines de pavot sont semées à la volée, à raison d'approximativement 3 kilos à l'hectare.

L'opium "hâtif" est semé dès la fin du mois d'août, alors que l'opium "ordinaire" l'est dans les semaines suivantes, et jusqu'au début octobre. Après la germination qui intervient rapidement, un premier éclaircissage est pratiqué, afin que les plants ne se gênent pas mutuellement dans leur croissance. Un second éclaircissage, auquel succède un léger binage, intervient dans les vingt jours qui suivent, et seuls les plus beaux pieds de pavot sont laissés à une distance réciproque d'une vingtaine de centimètres. Après la chute des pétales, qui se sont développés en décembre-janvier, la récolte du suc des capsules est pratiquée à l'aide d'un couteau portant trois ou quatre lames de cuivre ou d'acier, distantes d'environ un millimètre. Le manche de cet outil est constitué par une lame de fer aplatie qui sert de spatule pour récolter le suc produit par la scarification de la capsule. Contrairement aux Hmong de Nam Hiep, ceux du Tran Ninh ne pratiquent pas d'incisions profondes sur la capsule, en se gardant de toucher son endocarpe. Ce procédé de scarification, plus délicat, permet de renouveler la récolte du suc sur plusieurs jours. Celle-ci s'effectue douze heures après la scarification de la capsule et requiert une abondante main d'œuvre composée de femmes et d'enfants. Pour cette raison, il est essentiel que l'ensemencement soit échelonné dans le temps, afin que les pavots n'arrivent pas à maturation de manière simultanée. Si tel était le cas, une partie de la récolte serait perdue, faute de main d'œuvre. En effet, la récolte est une opération longue et laborieuse qui peut, dans ces conditions, durer trois mois, de janvier à mars. L'opium est alors mis à sécher, de temps en temps brassé, puis mis en boules et emballé dans du papier chinois produit localement.

Comme on peut le constater, ces procédés cultureux sont très proches, pour ne pas dire identiques, de ceux qui sont encore pratiqués aujourd'hui par les producteurs d'opium du Laos.

2. Une faible rentabilité

Selon Pidance, le rendement à l'hectare est faible ; de 1 à 2 kilos d'opium brut. Le prix de revient et le produit d'une telle exploitation donnent lieu à une intéressante évaluation reproduite dans les tableaux suivants.

Évaluation des dépenses en piastres par hectare

Déboisement et abattis-brulis	6
Semis de maïs	2,5
Binage précédant le semis de pavot	3,5
Semis de pavot	0,2
1er éclaircissage avec désherbage	3
2ème éclaircissage avec binage	6
Récolte du maïs	2
Récolte de l'opium	9
Dépenses totales	32,2

Évaluation du produit des récoltes en piastres par hectare

Valeur du maïs en grain	20
Valeur de l'opium récolté	16,5
Recettes totales	36,5

Il en résulte que le bénéfice par hectare s'élèverait à 4,30 piastres pour une plantation de pavot en montagne, soit une "une culture (...) pas assez rémunératrice pour être tentée avec avantage par l'Européen"⁶⁹. En effet, celui-ci ne saurait jamais compter avec un rendement d'opium supérieur à dix kilos à l'hectare, dans le meilleur des cas⁷⁰ ; de plus, il devrait employer une main d'œuvre bien trop nombreuse pour mettre en culture de grandes surfaces. Pidance remarque certes que les procédés culturaux des Hmong pourraient être améliorés, et que les expériences malheureuses sur les plateaux n'ont pas strictement démontré l'impossibilité de cultiver le pavot à des altitudes moyennement élevées. Toutefois, il estime que les colons auraient tout avantage à se diriger vers l'élevage ou d'autres produits agricoles ; quant au pavot, il "restera toujours en Méos".

A la même époque, l'Inspecteur Desmoulin arrive à des conclusions similaires, tout en soulevant un problème inhérent à l'encouragement de la production indigène d'opium, à savoir la déforestation significative provoquée par la méthode de défriche-brûlis : "Cette culture restera toujours limitée aux Méos. La multiplicité des soins et le manque de bras ne permettront jamais aux colons, même avec l'appui officiel, d'obtenir un rendement suffisamment rémunérateur (...). De plus, tant qu'on sera réduit à faire la récolte par la scarification de la capsule sur pied, cette culture restera presque impraticable, parce qu'elle exige à la fois trop de bras et si l'on ne peut assurer toute cette main d'œuvre indispensable, on est exposé à perdre une grande partie de la récolte. Les Méos seuls peuvent donc s'y adonner avec avantage,

⁶⁹ *Id.*

⁷⁰ Ce chiffre élevé avancé par Pidance est supérieur au rendement à l'hectare dans le Laos contemporain ; rendement qui se situe dans une fourchette légèrement supérieure à celle constatée au début du siècle.

mais convient-il pour le moment du moins, que l'administration les encourage à donner une étendue plus grande à leurs champs, à cause des dangers que cette culture fait courir au régime forestier⁷¹ ?

La hiérarchie de Desmoulin ne saurait se satisfaire de cette mise en garde. Si elle abandonne dès cette époque la perspective d'une culture directe du pavot, elle s'oriente vers d'autres solutions, justifiées par les mêmes arguments que ceux qui avaient été avancés une vingtaine d'années auparavant. Dans un rapport de janvier 1904, consacré à l'analyse de 17 kilos d'opium achetés par le Commissaire Morin dans le Tran Ninh, le Régisseur de la manufacture de Saigon estime ainsi : "Tous les efforts doivent tendre à la [culture du pavot] modifier par des procédés moins empiriques et nous ne saurions trop encourager tant au Yunnan que dans les provinces du Haut-Laos une culture, dans laquelle la population indigène très pauvre trouvera de larges rémunérations, et qui peut nous permettre en outre de nous passer un jour des Anglais. (...) Les sommes énormes que nous leur payons, en restant dans la Colonie donneront au commerce une impulsion nouvelle qui ne peut être que favorable à la prospérité de l'Indochine ; l'opium local, en effet, devenu pur de tout mélange, pourra sur les marchés entrer en concurrence avec le Bénarès et la surproduction trouver un écoulement facile à l'extérieur"⁷².

En février de la même année, le directeur des Douanes et Régies, Grayssac, s'adresse à son homologue de l'Agriculture pour lui signifier qu'il lui appartient de trouver les mesures adéquates, afin de promouvoir la production d'opium indigène au Laos. Ce dernier département envisage ainsi, en 1905, de faire à nouveau venir des "Hindous" en Indochine pour former les cultivateurs hmong. Mais l'évolution de la question de l'opium au niveau international pousse son directeur à affirmer, en 1907, que "ce n'est pas au moment où l'administration étudie les mesures propres à enrayer la consommation de la drogue que nous devons nous adonner au perfectionnement de sa production"⁷³. En présence de ces exigences contradictoires, le chef des Affaires économiques proposera en 1912 une synthèse pour le moins originale, consistant à affirmer que la politique de développement et de concentration des cultures de pavot aux mains de chefs hmong est non seulement compatible avec les obligations internationales de la France, mais qu'elle est même induite par les engagements pris à La Haye qui imposent un contrôle des cultures de pavot⁷⁴.

Dans les années qui suivent l'échec de la promotion des cultures directes du pavot, certains secteurs de l'administration indochinoise chercheront en effet à favoriser la

⁷¹ *Rapport de l'Inspecteur Desmoulin sur le Laos*, [1904]. GG 20163.

⁷² *Rapport mensuel du Régisseur général de la Manufacture d'opium à Saigon*, 15 janvier 1904, GG 41925.

⁷³ *Mission de M. D'Asmoy ; rapport au GG de l'IC*, 11 janvier 1912. RSL E 31. L'auteur du rapport note que cette dernière considération est la plus sage.

⁷⁴ H. BRENIER, *Note pour le Secrétaire-Général de l'IC*, Hanoi, 24 octobre 1912. GG 41925. Souligné dans l'original.

production indigène d'opium, essentiellement au moyen d'une politique d'achat qui donnera lieu à de nouveaux déboires et de cuisantes déconvenues.

CONCLUSION

Trois catégories de facteurs permettent d'expliquer l'insuccès permanent de la politique de promotion culturelle du pavot à opium en Indochine. Tout d'abord, il semble que l'intérêt immédiat suscité par les rendements – illusoire – d'une culture du pavot sur grande échelle l'ait systématiquement emporté sur une planification cohérente des essais. Ceux-ci sont conduits empiriquement, sans que la question de leurs conditions de faisabilité soit sérieusement posée. De façon symptomatique, l'administration n'accorde que tardivement une réelle importance à l'étude des procédés culturels indigènes, et ce n'est qu'à ce moment qu'elle perçoit toutes les contraintes et les limitations impliquées par la production d'opium dans la Colonie. Plus étrange encore, elle délègue régulièrement ces essais à des promoteurs qui ne bénéficient pas des compétences requises pour les mener à bien. C'est le cas pour les agronomes improvisés que sont les militaires du Tonkin. Ce l'est encore pour Lussan, de l'avis du Gouverneur Général par intérim Fourès ; ce l'est manifestement toujours pour les planteurs subventionnés des années 1901-1903. Ensuite, cette administration s'avère incapable de mettre en place les mesures de contrôle susceptibles de donner la juste mesure des expériences en cours. Au contraire, les autorités ont tendance à réagir prématurément à de prétendus succès partiels qui ne sont en réalité que des échecs mal interprétés. De ce point de vue, tout porte à croire qu'une partie des fonctionnaires supérieurs de la Colonie maîtrise mal le processus complexe qui conduit de la mise en culture des champs de pavot à la fabrication d'un *chandoo* de qualité : la seule végétation de quelques plants suffit parfois à faire germer les visions les plus grandioses d'un hypothétique développement économique de l'Indochine. Enfin, le dilettantisme des colons bénéficiant de subventions officielles ne souffre aucune exception. Tous ont à la fois sous-estimé la difficulté de l'entreprise et surestimé leur capacité à l'exécuter. Wartelle résume en 1902 cette situation en portant un jugement sévère, mais réaliste, sur les expériences en cours et sur celles qui ont précédé : les uns sont incapables, les autres pensent qu'il suffit de semer pour récolter, aucun n'écoute les conseils des indigènes ou ne veut s'éloigner des centres, et chacun ignore les conditions agronomiques et climatologiques propices à la culture du pavot⁷⁵.

⁷⁵ *Quelques notes au sujet de l'opium* [Wartelle], 1902, GG 1394.